



LOCAL SUISSE solaire local

LOCAL SUISSE solaire local

SUISSE hydraulique suisse

hydraulique

SELN PRO

2027

Tarif jour et nuit, 7/7.

	TOPAZE		AMBRE		OPALE	
Energie	hors TVA	inclus TVA	hors TVA	inclus TVA	hors TVA	inclus TVA
Haut tarif (7h-21h) (cts/kWh)	11.78	12.73	13.06	14.12	11.46	12.39
Bas tarif (21h-7h) (cts/kWh)	11.57	12.51	12.85	13.89	11.25	12.16

	Basse tension		Moyenne tension	
Utilisation du réseau et taxes				
Tarif de base (CHF/mois)	96.00	103.78	96.00	103.78
Tarif de puissance (CHF/kW/mois)	10.00	10.81	10.00	10.81
Haut tarif (7h-21h) (cts/kWh)	5.58	6.03	2.25	2.43
Bas tarif (21h-7h) (cts/kWh)	4.61	4.98	2.25	2.43
Swissgrid SA - Services système (cts/kWh)	0.19	0.21	0.19	0.21
Tarif de mesure (CHF/mois)	6.00	6.49	42.00	45.40
Redevances communales (PCP)	1.10	1.19	1.10	1.19
Supplément perçu sur le réseau (cts/kWh)	2.30	2.49	2.30	2.49
Coûts de la réserve d'électricité (cts/kWh)	0.17	0.18	0.17	0.18
Coûts solidaires via le réseau de transport (cts/kWh)	0.19	0.21	0.19	0.21

Energie réactive (cts/kVarh) Lorsqu'elle ne dépasse pas 50% de l'énergie active, l'énergie réactive est comprise dans le prix d'utilisation du réseau	5.50	5.95

Produit pour les clients dont la consommation électrique annuelle est supérieure à 100'000 kWh/an, équipés avec un dispositif de mesure de la puissance.

Tarif de mesure*

Conformément aux dispositions légales, les coûts de mesure de votre consommation sont facturés séparément. Ces derniers peuvent varier en fonction de la situation de raccordement. Retrouvez tous les prix sur notre fiche (Tarifs de mesure).

Taxes fédérales

Les taxes fédérales contiennent la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC), la taxe pour la protection des eaux et des poissons, la réserve d'électricité de la Confédération (REC) et le supplément de coûts solidaires via le réseau de transport. Retrouvez plus d'informations à ce sujet sur : www.bfe.admin.ch.

Redevances communales (PCP)

Les prestations aux collectivités publiques (PCP) contiennent l'émolument pour l'usage du sol, les taxes pour l'éclairage public, les manifestations publiques et l'efficacité énergétique. Retrouvez la base légale sur seln.laneuveville.ch, en téléchargeant le «Règlement des taxes et redevances communales liées à la distribution de l'électricité". Elles se composent comme suit: Emolument pour l'usage du sol: 0.50 cts/kWh / Eclairage public: 0.30 cts/kWh / Manifestations publiques 0.20 cts/kWh / Efficacité énergétique 0.10 cts/kWh.

Conditions générales

A retrouver sur notre site internet.

Coordonnées complètes

Service de l'Energie de la Neuveville (SELN)
Département des Finances, Place du
Marché 3, 2520 La Neuveville

+41 32 752 10 10
facturation@neuveville.ch
seln.laneuveville.ch

Validité

Prix valables dès le 1er janvier 2027